



COMMUNIQUÉ

L'hebdomadaire Paris-Match publie dans son dernier numéro un dossier sur le diocèse de Marseille, mettant en cause la façon dont les abus y seraient traités. Les journalistes, en toute connaissance de cause - puisque le diocèse s'est rendu disponible à la demande du cardinal Aveline pour répondre à leurs questions – semblent mettre sur le même plan des faits avérés qui ont été traités et des insinuations non fondées. La lutte contre les abus et les violences sexuelles est trop importante pour se risquer à de telles confusions. Aussi souhaitons-nous apporter les précisions qui suivent pour tous ceux qui seraient troublés par cet article et sa présentation des faits.

Avant toute chose, nous voulons redire le soutien du Cardinal Aveline, archevêque de Marseille, et de tout le diocèse, aux personnes victimes. Le Cardinal a rencontré et accompagné plusieurs de ces personnes ces dernières années. C'est d'abord à elles que nous pensons, et pour elles que nous continuerons de progresser dans la prévention et la lutte contre toutes les formes d'abus et toutes les violences sexuelles dans l'Église.

Voici maintenant les précisions nécessaires que le diocèse souhaite apporter dans un souci de vérité sur les situations évoquées dans l'article.

1. A propos du P. Charles Sighieri

En 2019, à la suite de plaintes de jeunes majeurs, Mgr Aveline (devenu archevêque de Marseille le 15 septembre 2019) convoque le prêtre en question et ouvre une enquête préalable. A la suite de celle-ci, il fait un signalement au procureur en décembre 2019. Des mesures conservatoires sont décidées, et le prêtre doit cesser sa mission de curé. Il se retire à Auriol, paroisse dont il avait été curé auparavant et où des amis peuvent l'héberger. A partir de septembre 2020, en lien avec le procureur, il est décidé que le prêtre cesse tout ministère, et toute célébration publique. En mai 2023, le P. Sighieri est condamné par la justice civile. La procédure canonique aboutit à lui retirer tout ministère. A plusieurs reprises, le diocèse l'enjoint de quitter Auriol, un autre logement étant mis à sa disposition.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui est indiqué dans l'article, si le Cardinal Aveline avait reçu, au milieu des festivités de son ordination comme évêque auxiliaire - laquelle a eu lieu en janvier et non en août 2014 - une information à propos d'agissements du P. Sighieri, il aurait sans aucun doute proposé à la personne, selon son habitude, de prendre rendez-vous.

2. A propos du séminaire d'Aix

Le Cardinal n'a jamais reçu, de la part de séminaristes en formation au séminaire diocésain d'Aix-en-Provence, de plaintes pour agressions sexuelles qui auraient été commises par l'un de leurs formateurs du séminaire d'Aix. Il n'a pas eu non plus connaissance d'une situation d'abus commise par un des formateurs du séminaire d'Aix, dont un des prêtres du diocèse de Marseille aurait été victime. Le Cardinal redit sa disponibilité pour recevoir toute personne qui aurait été victime de tels actes.

L'ancien supérieur dont il est question dans l'article est prêtre du diocèse d'Aix-et-Arles, ce sont donc les archevêques successifs d'Aix-et-Arles qui ont pris les décisions concernant cette situation.

3. A propos du P. Hours

Ce prêtre est un religieux, membre des Oblats de Marie Immaculée (OMI). De 1985 à 1994, le P. Hours a assuré son ministère de vicaire à la paroisse Notre-Dame-Limite-Saint-Antoine à Marseille. Comme éducateur, il a aussi travaillé dans une association non confessionnelle qui proposait aux jeunes du quartier des activités récréatives et culturelles. Envoyé vers d'autres missions par sa communauté, il quittera le territoire du diocèse pendant plusieurs années avant d'y revenir il y a 10 ans, toujours à la demande de sa communauté. Il résidera alors dans une maison religieuse des OMI, et ne recevra aucune mission ni aucun ministère de la part du diocèse.

En août 2020, un témoin rapporte au diocèse des faits susceptibles d'être qualifiés d'agressions sexuelles qui auraient été commis avant 1994 par ce prêtre sur des mineurs de moins de 15 ans au sein de l'association non-confessionnelle. Le vicaire général qui reçoit ce témoignage le transmet immédiatement au provincial des OMI en l'incitant à faire un signalement au procureur et en donnant les coordonnées de celui-ci. Les OMI font un signalement au procureur à l'automne 2020, ce qu'aurait dû préciser l'article.

Le Cardinal Aveline dément formellement avoir contacté la personne nommée Yacine dans l'article et avoir tenu les propos rapportés.

Par ailleurs, on ne peut que déplorer que soit mêlée aux situations précédentes, qui relèvent du domaine des abus et des violences sexuelles, une mise en cause du Père Manzano. Il n'a jamais été question en ce qui le concerne de violences sexuelles ni même de gestes équivoques ou ambigus de nature sexuelle à l'égard des membres de cette famille. Insinuer le contraire est profondément injuste et inacceptable. Les personnes concernées l'ont, d'ailleurs, formellement démenti.

Dans le cadre d'une procédure de divorce dans les années 2010, l'épouse reprochait au Père Manzano, jusqu'alors ami du couple, d'avoir pris fait et cause pour son mari et de s'être trop impliqué dans la vie de cette famille, en cultivant des liens forts avec le mari et les enfants du couple. Les enfants désormais adultes ont témoigné par écrit, n'ayant absolument rien à reprocher au Père Manzano et lui ont au contraire manifesté leur reconnaissance.

Comme Archevêque de Marseille et comme Président de la Conférence des Évêques de France, le Cardinal Aveline réaffirme sa détermination dans la prévention et la lutte contre toutes les formes d'abus et les violences sexuelles au sein de l'Église. Il a déjà rencontré les responsables de l'INIRR et de la CRR, et a plusieurs rendez-vous, début octobre, avec des associations de victimes au niveau national. Le diocèse de Marseille est pleinement engagé sur ces sujets, comme le montrent les différentes initiatives et dispositifs évoqués ci-dessous.

Certes, il y a encore beaucoup à faire et à mieux faire dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement des personnes victimes, de l'information nécessaire à propos des situations rencontrées et de la vigilance quant à l'application des sanctions... mais il est indéniable que dans le diocèse de Marseille comme dans l'ensemble des diocèses de France, des progrès ont été réalisés ces dernières années. Le travail de conversion entrepris, grâce à l'écoute des personnes victimes qui souffrent à long terme des conséquences des violences subies, doit se poursuivre avec elles et pour elles, en entraînant tout le peuple de Dieu. Il nous faut ainsi continuer de progresser ensemble, humblement et courageusement, sur le chemin de la vérité.

Aussi, évoquer une « complaisance » vis-à-vis des violences faites aux plus fragiles et le « poids du silence » qui s'imposerait à Marseille est une mise en cause totalement injustifiée, en particulier vis-à-vis de toutes les personnes engagées dans cette prévention et cette lutte contre les violences sexuelles. Au contraire, l'Église de Marseille s'efforce d'être à la hauteur de la confiance de tous ceux qui se tournent vers elle. Clercs et laïcs, notamment celles et ceux qui ont une mission auprès de jeunes ou de personnes vulnérables, s'engagent à toujours faire mieux pour cela.

Au-delà des précisions ici apportées, notre meilleure réponse à ces affirmations injustes sera de poursuivre nos efforts et de rester déterminés sur ces sujets essentiels, avec et pour tous ceux qui comptent sur l'Église et lui font confiance. C'est le cap fixé par le Cardinal Aveline, à la fois comme Archevêque de Marseille et comme Président de la Conférence des Évêques de France.

Marseille, le 18 septembre 2025

Dispositifs de lutte et de prévention contre les abus sur les personnes vulnérables mis en place dans le diocèse de Marseille

- Le diocèse de Marseille dispose d'une cellule diocésaine d'écoute, de lutte contre les abus et de prévention contre toutes formes d'abus et de violences sexuelles. Elle est composée d'une pédopsychiatre, d'une avocate, d'une enseignante spécialisée et d'une psychologue, qui travaillent en lien étroit avec l'archevêque de Marseille, le Procureur de la République, l'INIRR et la CRR. La cellule reçoit appels et témoignages et accompagne les personnes victimes vers les dispositifs prévus à cet effet.
- Une charte de lutte et de prévention à propos des abus sur personnes vulnérables a été mise en place et est utilisée comme support de formation sur ce sujet pour les prêtres, les paroisses, les services diocésains, les mouvements d'Église, etc. Elle a été

promulguée en janvier 2024 après avoir été rédigée à partir des remontées du terrain pendant plusieurs mois.

- A la demande de l'archevêque de Marseille, et en sa présence, une soirée dédiée au sujet de la lutte contre les abus et de la prévention de toutes formes d'abus est organisée chaque année. Cette proposition est largement communiquée dans tous les réseaux. Ouverte à tous sans inscription, elle permet de relire les situations vécues dans le diocèse pendant l'année, de faire part des mesures prises pour progresser dans la lutte contre les abus et leur prévention et de répondre à toutes les questions que les personnes présentes souhaitent poser. La prochaine soirée « Agir contre les abus » se tiendra en au printemps 2026 au centre diocésain Le Mistral à Marseille.

Le diocèse de Marseille invite toutes les personnes qui auraient été victimes ou auraient connaissance d'une situation de violence sexuelle ou d'abus en tous genres sur des personnes vulnérables à se faire connaître auprès des instances compétentes :

- La cellule diocésaine « Agir contre les abus » du diocèse de Marseille : 07 68 87 87 40 ou ecoutemarseille@adm13.fr .
- Le Procureur de la République, en faisant un signalement par écrit, à envoyer à Procureur de la République, 6 rue Joseph Autran, 13006 Marseille – 04 91 15 50 50
- La ligne d'écoute nationale de France Victimes, association indépendante de l'Eglise (7j/7 de 9h à 21h) : 01 41 83 42 17 et france-victimes.fr
- L'Inirr (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation) : contact@inirr.fr – inirr.fr – 41 bd du Montparnasse 75006 Paris
- La CRR (Commission reconnaissance et réparation), pour les personnes victimes dans le cadre de communautés religieuses : 09 73 88 25 71 ou accueil@crr.contact – 226 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris
- L'archevêque de Marseille qui vous recevra ou mandatera un de ses vicaires généraux : archeveque@adm13.fr ou 04 91 14 28 90